



SADDLETRAVEL.FR

Espagne : Cabacci Horse Trails - Conditions de réservation

En tant que facilitateur de réservation, saddletravel.fr ne crée ni n'organise les forfaits de voyage proposés. Nous connectons simplement les clients avec des opérateurs tiers qui organisent de manière indépendante tous les aspects des forfaits, y compris l'hébergement, les activités équestres et le transport. Notre rôle se limite à faciliter la réservation.

Conditions de paiement et d'annulation

Les vacances sont confirmées avec un acompte non remboursable de 20 %. Le solde intégral doit être payé 56 jours avant la date de début. Si vous annulez votre réservation moins de 56 jours avant la date de début de votre parcours, nous sommes en droit de percevoir le paiement complet, déduction faite des remboursements suivants : 42 jours ou plus avant la date de réservation – 50 %, 30 jours ou plus – 30 %, moins de 30 jours – aucun remboursement.

Assurance

Tous les clients doivent souscrire une assurance voyage appropriée couvrant l'équitation et l'annulation du séjour. La preuve des détails de l'assurance sera requise lors du processus de réservation.

Ce séjour équestre est organisé par :

Cabacci Horse Trails
Carretera Entrada, s/n,
04118 San José,
Almería, Espagne

Conditions de réservation Cabacci Horse Trails

1. Confirmation de réservation

Les réservations sont considérées comme confirmées une fois que nous avons reçu et accepté une confirmation écrite de l'agence par email. Le paiement doit être effectué dès réception de notre facture, ou au plus tard une semaine avant le début de l'activité.

2. Tarifs

Les prix comprennent : l'hébergement, le plan de repas spécifié, les itinéraires de randonnée à cheval guidés, l'utilisation du matériel d'équitation et de l'eau pendant les randonnées.

Les repas dans les hôtels ou restaurants incluent de l'eau et une boisson soft supplémentaire, une bière ou un verre de vin.

Non inclus : transferts, vols ou assurance.

Nous recommandons vivement de souscrire une assurance annulation.

3. Modifications de réservation

Nous ferons de notre mieux pour répondre aux demandes de changement de dates sans frais supplémentaires, en fonction de la disponibilité.

Pour toute modification demandée moins de 30 jours avant la date de début, des frais peuvent s'appliquer.

4. Annulation par l'organisation

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité pour cause de force majeure, comme des conditions météorologiques extrêmes, des problèmes de santé affectant le personnel ou les chevaux. Dans ce cas, nous proposerons une date alternative ou un remboursement intégral du montant payé.

5. Exigences pour les participants

Âge minimum : 12 ans (des exceptions peuvent être possibles en fonction de l'expérience, des capacités et de l'activité spécifique).

Poids maximum : 90 kg, sauf accord préalable. Le poids du cavalier est une considération essentielle pour le bien-être de nos chevaux. Nous nous réservons le droit de peser les participants à leur arrivée. Si un cavalier dépasse la limite, sa participation peut être refusée sans remboursement.

Sauf indication contraire dans notre calendrier (randonnées adaptées aux niveaux intermédiaires ou débutants), les participants doivent être en bonne condition physique, se sentir à l'aise à trotter ou galoper sur le terrain, et être capables de trotter ou galoper pendant jusqu'à 10 minutes. Si un cavalier ne répond pas aux exigences et ne peut suivre le groupe, il pourra être exclu de la randonnée. Une alternative pourra être proposée, avec un coût supplémentaire.

Il faut nous informer à l'avance de tout problème physique, besoin particulier ou restriction alimentaire. Nous proposons des menus végétariens et des restrictions médicales (allergies, intolérances). Nous ne fournissons pas d'autres régimes personnalisés.

6. Assurance et responsabilité

Assurance obligatoire pour la participation à nos activités équestres (toutes les polices doivent explicitement couvrir l'équitation en Espagne) :

- Assurance responsabilité civile.
- Assurance médicale :

Les citoyens européens doivent posséder la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM), ou une assurance privée valable en Espagne. Les non-membres de l'UE doivent avoir une assurance médicale internationale valable.

- Assurance assistance et rapatriement (obligatoire pour l'équitation en Espagne). Doit couvrir :
 - Urgences médicales (hospitalisation, consultations, médicaments).
 - Transport médical (ambulance, hélicoptère, etc.).
 - Rapatriement en cas de maladie ou accident grave.
 - Assistance 24/7 (traduction, coordination médicale, contact familial).
 - Rapatriement du corps en cas de décès.